

**ANNEXE 4 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERRAC**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU GERS**

**MAIRIE DE BERRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 JANVIER 2019**  
**DELIBERATION N° 2501201901**

**DATE CONVOCATION : 18 JANVIER 2019**  
**Date AFFICHAGE : 18 JANVIER 2019**

**Nbre de Conseillers :**  
**En exercice :11**

**PRESENTS : 07**

MMES DUMAIS KATIA ,LABAN CHANTAL ,PREVITALI NOELLE ET M CORNE FRANCIS,  
BASSET JEAN-MICHEL, AUGUSTIN PHILIPPE, BONNE BERNARD,

**ABSENTS : 02** : BIASIOLO SEBASTIEN et SOUBIRAN DAVID

Mrs BIASIOLO Sébastien et SOUBIRAN David directement concernés par ce projet ont  
quitté la salle à la demande du maire à 21h50 et ne participent pas au débat et au vote

**EXCUSES : 02** : BERTRAND JEAN-CHRISTOPHE,VOLLEAU JEAN-MICHEL  
Excusés ayant donnés procuration : 02

Jean-Michel VOLLEAU procuration à Philippe AUGUSTIN  
Jean-Christophe BERTRAND procuration à Francis CORNE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME DUMAIS KATIA

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq janvier à 20h 30, le Conseil Municipal de la  
commune de BERRAC s'est réuni régulièrement convoqué et sous la présidence du  
Maire

**OBJET : Projet de parc photovoltaïque sur la commune de Berrac**

Dans le cadre du programme de transition énergétique et les objectifs de  
puissance installée révisés à la hausse pour le photovoltaïque en France, la  
commune souhaite favoriser le développement des énergies renouvelables.  
En collaboration avec la société Neoen, des parcelles ont été identifiées en vue de  
développer un parc photovoltaïque au sol compatible techniquement et qui  
soutiendra financièrement une activité agricole.

Le parc photovoltaïque sera composé des éléments suivants :

- Des modules photovoltaïques fixés sur des structures support
- Des postes onduleurs (leur nombre dépendra de la puissance de la

centrale)

- Un poste de livraison
- Des câbles enterrés reliant entre elles les différentes parties électriques de la Centrale
- Une clôture entourant l'installation
- Des accès

CONSIDERANT que le dossier de permis de construire de la centrale solaire projetée démontrera, au travers notamment de son étude d'impact et de sa notice paysagère, de l'absence d'atteinte à la sauvegarde des milieux naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique,

CONSIDERANT que ce projet n'entraînera pour la commune aucun surcroît de dépenses publiques, mais générera, au contraire, des recettes fiscales,

CONSIDERANT, en outre, que le projet de centrale solaire est parfaitement compatible avec la préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles (projet de plantation de plantes aromatiques, médicinales ...)

CONSIDERANT, par conséquent que le projet présente un intérêt pour la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (vote pour 9 : 7 présents et 2 procurations, zéro vote contre et zéro abstention) :

- Approuve l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur sa commune sur une surface de 30ha environ.

Par ailleurs, le Conseil Municipal s'est également prononcé favorablement sur l'utilisation et le renforcement éventuel des voies et chemins communaux pour la réalisation et l'entretien de ce projet, ainsi que pour l'enfouissement de réseaux électriques sur le domaine ou la voirie communale dans le cadre de la réalisation de ce projet. Les travaux inhérents aux différents aménagements évoqués restent à la charge du porteur de projet, la Société Neoen.

La présente délibération sera transmise à Mme la Sous-Préfète de Condom , à la société Neoen

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pour une durée d'un mois ;

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte

  
AUGUSTIN PÉLIPPE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DU GERS**

**MAIRIE DE BERRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 JANVIER 2019**  
**DELIBERATION N° 2501201902**

**DATE CONVOCATION : 18 JANVIER 2019**  
**Date AFFICHAGE : 18 JANVIER 2019**

**Nbre de Conseillers :**  
**En exercice :11**

**PRESENTS : 07**

MMES DUMAIS KATIA ,LABAN CHANTAL ,PREVITALI NOELLE ET M CORNE FRANCIS,  
BASSET JEAN-MICHEL, AUGUSTIN PHILIPPE, BONNE BERNARD,

**ABSENTS : 02** : BIASIOLO SEBASTIEN et SOUBIRAN DAVID

Mrs BIASIOLO Sébastien et SOUBIRAN David directement concernés par ce projet ont  
quitté la salle à la demande du maire à 21h50 et ne participent pas au débat et au vote

**EXCUSES : 02** : BERTRAND JEAN-CHRISTOPHE, VIOLLEAU JEAN-MICHEL  
Excusés ayant donnés procuration : 02

Jean-Michel VIOLLEAU procuration à Philippe AUGUSTIN  
Jean-Christophe BERTRAND procuration à Francis CORNE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME DUMAIS KATIA

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq janvier à 20h 30, le Conseil Municipal de la  
commune de BERRAC s'est réuni régulièrement convoqué et sous la présidence du  
Maire

**OBJET : ETUDE D'IMPACT REALISEE PAR LA SOCIETE IES INGENIEURS  
CONSEILS POUR LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N° 2501201901  
concernant le projet de parc photovoltaïque sur la commune de BERRAC, il  
informe de même le Conseil Municipal que la société IES INGENIEURS  
CONSEILS effectuera l'étude d'impact de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- Approuve la réalisation de cette étude d'impact par la société IES  
INGENIEURS CONSEILS

- les frais relatifs à cette étude ne seront pas pris en charge par la commune de BERRAC

La présente délibération sera transmise à Mme la Sous-Préfète de Condom , à la société Neoen, à la société IES INGENIEURS CONSEILS

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pour une durée d'un mois ;

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire de l'acte

Le Maire,  
AUGUSTIN PHILIPPE

